

MÉMOIRE

JUSTIFICATIF

DE JEAN-FRANÇOIS CARTEAUX,

Général en chef de l'armée des Alpes, commandant antérieurement celle destinée à repousser les rebelles du Midi.

TOUTES les pièces et réponses contenues dans ce mémoire, prouvent non-seulement mon innocence, elles attestent encore toute l'ardeur d'un patriote éclairé, qui préfère la République à tout. Je ne dirai qu'un mot, et ce sera la démonstration la plus complette que toutes mes actions ont eu constamment pour but de remplir les devoirs qui m'étoit imposés, de venger la République et de la purger des ennemis qui l'infestoient au dehors et au-dedans. Le voici : le sort du midi de la France a été pendant quelque temps entre les mains de mes braves frères d'armes que j'avois l'honneur de commander.

Si par des actions, aussi hardies que sagement dirigées,

je n'avois pas empêché la jonction des Marseillois avec les Lyonnois, c'étoit fait du midi de la France, toutes les grandes villes seroient entrées de force ou de gré dans cette ligue; l'ennemi qui approchoit l'eût fortifiée; le feu de la sédition, et les poisons du fédéralisme se seroient portés jusqu'à la Vendée; la Bretagne infectée, et le Calvados n'auroient pu se garantir de la contagion. Bref, il ne resteroit plus à la République que ses provinces du Nord, encore ai-je quelques raisons de douter que Paris n'eût, dans de pareilles circonstances, éprouvé le choc violent de quelque révolution. Paris couroit le risque d'être affamé; les provinces du Nord à peine eussent suffit à l'approvisionnement des armées, et j'ose l'attester en mon ame et conscience, ce souvenir délicieux me console des amertumes de ma prison; quelque soit mon sort, la liberté ou la mort. Je le dirai avec vérité, Carteaux a fait son devoir et a contribué à *sauver la patrie.*

Interrogations et accusations faites le 13 nivose au citoyen Carteaux, général de l'armée des Alpes, avec ses réponses et observations avec des notes.

INTERROGATIONS.	REPONSES.	OBSERVATIONS.
Interrogé sur mon nom, mon âge, et si j'étois de l'ancienne caste.	Je m'appelle Jean-François Carteaux, âgé de quarante-trois ans, fils de Nicolas Carteaux, dragon au régiment de Thianges, mort aux Invalides le 11 mars 1777.	Que l'on ouvre le registre des morts aux invalides, on verra la vérité.
Interrogé ce que je faisois avant la révolution.	J'étois peintre de bataille, et j'ai servi dans différens régimens, simple soldat.	En passant mes semestres à Paris, j'étudiois a l'académie.
Interrogé qui m'avoit élevé au grade de général de brigade.	Ce sont les représentans du peuple à Grenoble, Dubois de Crancé, Gauthier et Albitte, lorsqu'ils m'ont confié le	Les représentans du peuple avoient besoin d'un patriote à toute épreuve,

INTERROGATIONS. | RÉPONSES. | OBSERVATIONS.

commandement des forces de la république destinées à repousser les rebelles du midi et toutes les forces départementales, depuis Saint-Vallier, Valence, Lapalud, le Pont-Saint-Esprit, Orange, Avignon, et successivement en passant la Durance, Salon, Aix et Marseille, jusqu'à Toulon, où je suis resté jusqu'au 17 brumaire avec les représentans du peuple qui ont toujours été témoins de mes opérations.

pour le charger d'une mission aussi délicate qu'épineuse, et dont je me suis acquitté au gré de la république entière. Que l'on consulte les départemens avec Nioche et Albitte, représentans du peuple.

Interrogé pourquoi depuis Marseilles jusqu'à Toulon je n'avois point paru aimer la révolution, et que je n'avois point déployé toute l'activité et le courage d'un vrai républicain, et que par ma conduite j'avois favorisé le parti contre-révolutionnaire.

Répondu que jamais je n'avois cessé d'être bon républicain ; et que depuis Marseilles jusqu'à Toulon, les armes de la république qui m'étoient confiées, n'avoient jamais eu plus de succès, et n'avoient rendu plus de service à la république.

Je suis entré à Marseilles le 25 août, et jusqu'au 9 septembre que j'en suis parti avec le brave Gasparin et Sallicetty, j'avois été employé à Marseilles à mettre sur un pied respectable, le fort Saint-Jean, le fort Saint-Nicolas, le fort du Château-d'If, et successivement en suivant la côte jusqu'à Lasciotat ; j'étois aux ordres des représentans du peuple qui avoient besoin d'une force imposante à Marseilles pour y rétablir les autorités constituées, purger la ville, la désarmer ; et je puis assurer que pendant tout ce tems j'ai eu un service très-actif : j'observe que j'ai été assez heureux pour avoir par adresse

Je n'ai été fait général divisionnaire qu'à Aix, et toujours sous les ordres du général Kellermann, qui m'avoit donné mes instructions, ainsi qu'il est prouvé par sa correspondance où il m'est ordonné de ne rien tenter sans un ordre exprès des représentans du peuple, et de lui en envoyer le double.

Mais ma manière ferme et celle de mes braves frères d'armes à nous refuser de repasser la Durance, prouve combien nous étions ardens pour le service de la république, et si l'on m'avait laissé marcher sans me retenir quinze jours à Saint-Remy, j'aurois

INTERROGATIONS.	RÉPONSE.	OBSERVATIONS.

les dépêches de la frégate parlementaire Anglaise ; l'on n'a qu'à voir les rapports sur les trahisons des habitans de l'infâme Toulon par le brave Gasparin d'heureuse mémoire, et demander l'ordre que j'ai donné au deuxième capitaine qui commandoit la frégate la Junon, et qui s'en est acquitté avec courage et avec toute la finesse qu'exigeoit une pareille mission. J'observe qu'avec mes braves frères d'armes, dont le nombre étoit de 3314 hommes, j'étois obligé de garder depuis Villeneuve-lez-Avignon, Beaucaire, Arles et Lasciotat, et qu'en quittant Aix, j'avois fais partir une colonne par Roquevaire pour marcher droit sur le Bosset, attendu que l'ennemi pouvoit nous venir couper sur le derrière. Je fis donc filer des troupes sur le chemin, qui conduit directement de Marseille à Toulon, lorsque ma droite et ma gauche étoient bien appuyées, et que les postes de Lasciotat et du Bosset étoient au pouvoir des armées de la république ; cela n'empêcha pas que mon avant-garde venant par Roquevaire et commandée par le général Mourret, malgré toutes mes précautions, ne fût vigoureusement repoussée par les Anglais : mais le 7 septembre, je fus reconnoître les gorges d'Olioulles à neuf heures du matin, et après avoir reçu toutes les sottises et les coups de carabines de tous ces scélérats qui crioient, *vive Louis XVII*, *merde*

entré à Marseilles le 10 août, et non le 25, et très-certainement, les Anglais n'auroient pas souillé ni mis les pieds dans l'infâme Toulon ; ce qui auroit épargné bien du sang à la république

Mais je suppose que les représentans du peuple n'eussent pas eu besoin de la force armée à Marseilles, je n'aurois pu partir que le 26, et je ne serois arrivé devant Toulon que le 29. Qu'aurois-je fait avec deux pièces de canons de 16, deux pièces de 12, longues, et deux pièces de huit, longues ; étoit-ce là une artillerie de siége pour prendre une ville de guerre comme Toulon ? tandis qu'il est prouvé que 800 hommes peuvent garder les gorges d'Olioulles, et se défendre avec un avantage certain contre 40,000 hommes.

Il est bon d'observer que je manquois de munitions de guerre, et que mes caissons d'artillerie avoient

INTERROGATIONS.

RÉPONSE.

pour Carteaux, j'ordonnai l'attaque sur le champ, et je ne fus pas plutôt descendu, que je me mis à la tête de la colonne du centre dans les gorges d'Olioulles avec les braves Gasparin et Sallicetty, qui ne me quittèrent point de cette journée; je réclame le témoignage de ce dernier, ainsi que celui de tous mes braves frères d'armes.

OBSERVATIONS.

besoin d'être ravitaillé à Marseille; mais si je fusse parti sur-le-champ, les Marseillois, à la nouvelle que les Anglais étoient dans Toulon, n'auroient pas manqué de me charger en crouppe, et adieu tout nos succès. Et croyez-vous que tel département mauvais auroit resté les bras croisés? non; il faut supposer que je n'aurois même rencontré aucun obstacle à la Cadière au gorges d'Ollioules, et au Bosser, et que je n'aurois trouvé dans Toulon ni Anglais, ni Esoagnols, ni vaisseaux embaussés dans la petite rade, et que la redoute Malbosquet n'auroit point eu de pièces en batterie; et chose bien plus essentielle que le fort Lamalgue auroit été gardé par des patriotes. Mais je joins ici la lettre, en date du 28 août, des scélérats se disant les autorités constituées de la ville de Toulon. (V. la lettre contre-révolutionnaire à la page 11.)

J'ai répondu à cette lettre à coups de canon

INTERROGATIONS. | **REPONSES.** | **OBSERVATIONS.**

dans les gorges d'Olioulles, où j'ai fait le canonnier en pointant moi-même mes pièces de canon, avec le brave Desmartins qui fut blessé à mon côté; lequel en tombant me dit, *mon général, surveillez vos pièces.* Ce que j'ai fait. Que l'on demande à Sallicetty, représentant du peuple, a manière dont j'ai étouffé le cri de la retraite qui s'est fait entendre. Je fis sur-le-champ avancer deux pièces de canon de 4, battre le pas de charge; et à deux heures de l'après-midi, je fus me camper devant Toulon, où j'ai demeuré pendant deux mois et un jour. Et c'est ce jour là même que la convention nationale décrétoit justement, et d'une manière solemnelle, que j'avois bien mérité de la patrie.

Interrogé qui m'avoit élevé au grade de général en chef.

C'est la convention nationale qui a cru que je l'avois mérité par ma conduite et celle de nos braves soldats que j'avois l'honneur de commander depuis Valence jusqu'à Toulon, où je suis resté jusqu'au 17 brumaire, que j'en suis sorti pour prendre le commandement de l'armée des Alpes. C'est donc devant Toulon que

J'observe que l'on ne m'a point interrogé sur ce qui m'avoit élevé au grade d'adjudant-général; j'aurois répondu, et je réponds, c'est le brave Pache alors ministre, qui connoissoit ma conduite dans la journée

INTERROGATIONS. RÉPONSES. OBSERVATIONS.

j'ai reçu le décret honorable pour mes braves frères d'armes et pour moi, en date du 7 septemb. C'est devant Toulon, le 14 octobre, où j'ai eu le bonheur de repousser une colonne composée de cinq à six mille hommes, tant Anglais qu'Espagnols. Je renvoie pour la vérité du fait à la lettre du ministre Bouchotte, et au bulletin honorable de la convention nationale, en date du 20 au 22 octobre.

mémorable du 10 août à Paris.

Je surpris à six heures du matin l'ordre sanguinaire décerné contre le peuple que je contribuai à sauver. Que l'on voie mon brevet, l'on y trouvera cette note honorable tout au long.

Maintenant voici ma conduite en arrivant à Grenoble : de quelle indignation ne fus-je pas saisi, lorsque Lagrée, directeur du parc d'artillerie, vint m'apporter une lettre du nommé Prié, directeur des charrois et convois militaires, qui demandoit, après un retard de 15 jours, que sa responsabilité fût déchargée, qu'il n'avoit pu trouver ni mullets ni charriots pour conduire de la grosse artillerie de siége prise à l'armée des Alpes, pour être conduite devant Toulon. Eh bien ! je le fis arrêter ce citoyen Prié et ses deux agens ; je fis venir sur-le-champ le directeur des mullets, et dans trois heures de tems, j'eus 500 mulets et 40 charriots, que je fis partir et disposer sur la route en relais. J'en donnai avis sur-le-champ aux représentans du peuple à Toulon, qui m'en firent leurs remerciemens, ainsi que les représentans du peuple à Commune-

J'observe que le général Dugommier, qui m'a relevé devant Toulon le 17 ou le 18 brumaire, n'a pris Toulon que le 29 frimaire, après avoir reçu les renforts de Lyon, et 42 bataillons de l'armée des Alpes ; et que par sa lettre en date du 22 frimaire, il me demande encore trois bataillons avec des canonniers ; ce que je me suis empressé de lui envoyer, connoissant ses besoins, et j'y ai joints 40 mille de poudre sur 48 mille que j'avois en tout, et trente mille boulets que j'ai fait embarquer sur l'Isère. Voilà la manière dont j'ai servi mes frères d'armes. J'espère que

INTERROGATIONS.	RÉPONSE.	OBSERVATIONS.
	Affranchie, et le ministre de la guerre que j'avois aussi prévenu. Je crois que l'on ne m'accusera pas de favoriser les ennemis de la république, depuis Marseille jusqu'à Toulon; je les ai toujours battus sans perdre une ligne de terrein, et j'ose dire que je ne serai jamais battu; je suis toujours à la tête de la colonne d'attaque : fier de commander des soldats de la liberté, j'attaquerois le diable, et je dis hardiment, Carteaux pourra être tué, mais ne sera jamais battu. J'ai cru mériter des remerciemens, et bien servir la république, bien servir le comité de salut public, et par conséquent, bien servir la sans-culotterie. Voilà ma profession de foi : je sors de la poussière des sans-culottes, et mon nom n'entraîne après lui, ni le relan de la noblesse, ni celui de l'aristocratie; et le proverbe est vrai, qui sort de la poule, ne peut s'empêcher de gratter.	d'après cette conduite l'on ne m'accusera pas de ne pas aimer les intérêts de la république.

Copie de la lettre écrite au comité de salut public, relative à la commission militaire que le rapport du comité porte, autant que je puis me le rappeller, que j'ai cassée, parce qu'elle ne jugeoit pas à mon gré, &c.

De Carrouge, le 30 frimaire, l'an 2e. de la république.

Le général en chef de l'armée des Alpes, au comité de Salut Public.

Ce n'a été qu'en relisant en route le double de ma lettre, que je me suis apperçu que le citoyen Almeras, mon adjudant général

que j'avois chargé de la rédaction, n'avoit pas rendu les faits comme ils s'étoient passés. Les voici marqués au coin de la plus exacte vérité.

» La commission militaire étoit dissoute, et deux de ses membres, » dont l'un capitaine, et l'autre tambour-major dans le quatrième » bataillon des chasseurs des Basse-Alpes, étoient déjà à quinze » lieues. Je fis courir après avec ordre de se présenter au quartier- » général. A leur arrivée, je leur demandai s'ils avoient servi dans » la colonne que commandoit Rossy; ils me répondirent que non; » le capitaine me dit même qu'il avoit voulu donner deux fois sa » démission, parce qu'il ne vouloit pas juger un pareil sujet; en » conséquence, je les envoyai à l'accusateur militaire, pour donner » leurs réponses par écrit, après quoi ils revinrent au quartier-général, » ils dînerent avec moi, et je leur donnai à chacun cent livres pour » s'en retourner à leurs corps. Quant aux deux autres membres dé- » tenus, je les fis sortir le lendemain, et à l'un deux, sergent, je » lui donnai cinquante livres. (1)

» J'observe que le citoyen Petit-Jean, représentant du peuple à cette » époque, n'étoit point encore arrivé à Grenoble : je crus si bien » faire mon devoir, que j'étois persuadé que l'on m'en remercieroit, » tout comme de la conduite que j'ai tenue à mon arrivée à Grenoble » relativement aux trois citoyens que je fis arrêter pour n'avoir pas » fait partir à temps les pièces de canon de siège qui étoient destinées » pour Toulon. Voila ma profession de foi; j'ai toujours regardé » la Convention Nationale comme notre mère, et les députés qu'elle » envoye aux armées, comme nos frères, qui sont faits pour nous » dicter nos devoirs et nous éclairer; or, jugez de mon embarras: » les représentans du peuple n'étoient point encore arrivé à Grenoble, » et tout reposoit sur ma tête.

» La note sur Genève est entièrement du colonel commandant le

(1) Le jugement du tribunal révolutionnaire rendu le 9 pluviose, qui condamne Camille Rossi à la peine de mort, prouve bien que ni moi, ni la société populaire de Grenoble ne nous étions trompés dans le jugement de cette commission militaire; et le citoyen Lacatonne, colonel d'artillerie, président de cette commission militaire, a fort bien fait de se brûler la cervelle, car très-certainement il auroit été traduit au tribunal révolutionnaire.

quatrième bataillon des chasseurs des Basses-Alpes, qui m'a prié lui-même de l'envoyer au comité de salut public. On peut copier cette note mot pour mot, et l'envoyer à ce colonel, qui est actuellement devant Toulon; il l'a certifiera, et c'est une faute de mon secrétaire de ne pas avoir mis : note donnée par le commandant du quatrième bataillon des chasseurs. Je ne connoissois point Genève ni ses alentours, et mon devoir étoit de l'envoyer au comité de salut public; mais je n'ai eu garde de menacer Genève d'une invasion, et j'observe que le décret de la Convention nationale concernant la neutralité, ne m'étoit point encore parvenu; que si je l'eusse reçu, je n'aurois fait aucun cas de cette note et l'aurois mis au feu. » (1)

Pour copie conforme à l'original.

Carteaux, *fils de soldat.*

Je n'entre pas dans le détail de mes autres actions militaires dans le midi, la renommée les a assez fait connoître; elles sont toutes marquées au coin du républicanisme le plus inviolable et le mieux caractérisé : je crois n'avoir rien omis pour ma pleine justification. Dans tous les cas, je suis prêt à répondre à toute espèce d'observations. A toute heure, et à tout moment, jamais mes actions n'ont démenti mes principes, qui sont ceux des plus purs et des plus sûrs républicains.

---

(1) Le colonel du 4e. bataillon des chasseurs des Basses-Alpes, qui m'a remis cette note sur Genève pour l'envoyer au comité de salut public, est précisément de Genève, homme de loi, qui est l'auteur de l'établissement du club de la société populaire de cette ville. Que l'on s'informe du président du club de Genève qui commande la ville, de la manière dont je lui ai interprêté le décret de la convention nationale concernant la neutralité.

Copie de la lettre des autorités constituées contre-révolutionnaires de l'infâme Toulon.

Toulon, le 28 août 1793, l'an premier du Règne de Louis XVII.

AU GÉNÉRAL CARTEAUX,

Une foule de Marseillois, honnêtes victimes de leur dévouement au bien et à la tranquillité de leurs concitoyens, sont dans ce moment détenus par vos ordres; ils gémissent dans les fers, et après avoir essuyé tous les outrages dont leur probité reconnue devoit les garantir, ils attendent dans d'horribles cachots la mort réservée à des scélérats.

Est-ce vous, général, qui avez autorisé cet abus d'un pouvoir inique, et pourriez-vous souffrir que ces atrocités se commissent sous vos yeux?

Les citoyens Laugier, président du tribunal populaire; Bonniquet, membres du comité de sûreté générale; Ployard, négociant, et plusieurs autres, jouissoient de l'estime et de la confiance publique, et ne méritent point que les satellittes d'une troupe de factieux et d'intrigans les immolent à leur injuste vengeance.

Nous n'osons croire que vous ne puissiez empêcher ces actes sanglans d'une autorité despotique; mais si ces exécutions affreuses souilloient encore les murs de Marseilles, le comité général de Toulon vous notifie que l'indignation dont seroit pénétré le peuple de Toulon, le porteroit à en tirer une vengeance signalée. Nous retenons ici deux députés de la Convention, et les parens de deux autres, que nous réservons en ôtage, et nous vous déclarons qu'ils subiront le même sort que vous ferez éprouver à ces victimes innocentes, dont nous nous annonçons les protecteurs; nous connoissons ce qu'ils ont fait, et leur conduite ne peut-être un crime qu'aux yeux des hommes pervers et scélérats.

Les Anglais, déjà unis avec nous et nos amis, nous ont amenés des secours; trente mille hommes ou Anglais, ou Espagnols, seront

bientôt prêts à seconder notre vengeance ; notre ville et Marseilles sont sous leur protection.

Général, faites vos réflexions ! que la nouvelle municipalité installée par la faction dominante à Marseilles, que la section onze, et ses adhérens, apprennent qu'ils sont responsables sur leurs têtes, de tous les arrêts de mort qui seront prononcés par les autorités contre lesquelles la saine partie de la nation Française, et tous les Marseillois persécutés, s'élèvent avec indignation.

Les Toulonnois ont eu le bonheur de conserver leur énergie, et ce qu'ils vous déclarent solemnellement en est une suite ; ils sont encore libres et déterminés à l'être toujours : leur parole est sacrée.

Le comité général des sections permanentes de Toulon : à l'original signés Martel père, François Mittre, Reboul, président ; Fauchier aîné, C. Gareboon, secrétaire ; Bonjean, Eustache, Baudeux, Brun, Bonnaud, Pauquef, Pasquier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Copie de la lettre de la société des Sans-culottes de Beaucaire.

A Beaucaire, le 18 août 1793, l'an deux de la république Française.

CITOYEN GÉNÉRAL,

Nous sommes trop intéressés à la conquête du midi par les Sans-culottes, à la défaite entière des aristocrates dans cette partie du territoire de la République, au succès de vos armes et à votre gloire, pour ne pas vous seconder de tous nos moyens : considérez-nous comme une garnison que vous avez laissé sur les derrières de votre armée dans les places conquises, ou comme vos sentinelles les plus vigilantes ; déjà nous vous avons fourni deux canons de bronze, et si nous étions plus riches, nous vous aurions donné leur pesant d'or et d'assignats, pour le soulagement des braves soldats de la République qui sont sous votre commandement ; aujourd'hui nous vous

donnons un avis que nous croyons assez important ; Aigue-Morte est un repaire d'aristocratie, un foyer de contre-révolution.

Les aristocrates du midi, chassés de par-tout, vont se réfugier au bord de la mer ; leur chef est le plus ardent contre-révolutionnaire ; ils se rendent-là pour se sauver en Italie sur des petits bâtimens ; leur rassemblement devient de jour en jour plus considérable. Sous prétexte de commerce et de l'exploitation des sels, ils pourroient facilement, dans ce pays gangrené d'incivisme, s'emparer d'une artillerie considérable qui se trouve là pour protéger nos côtes et ressusciter l'aristocratie agonisante dans le département du Gard, en se portant rapidement sur les principaux chef-lieux, tels que Nîmes et Beaucaire, qui sont les plus à portée.

Citoyen général, ne négligez point cet avis, il est assez important : si nos bras vous sont utiles, comptez tous les membres de la société parmi les soldats de la République prêts à marcher sous vos ordres.

Nous sommes fraternellement les membres composant la société des Sans-culottes de Beaucaire ; Mège, président ; P. Faure, secrétaire.

Copie de la lettre de la société populaire de Calvisson.

Calvisson, le 29 août 1793, l'an 2e. de la république Fançaise.

BRAVE CARTEAUX.

Vous avez sauvé le midi de la France, vous l'avez préservé de la guerre civile à laquelle vouloient le livrer les royalistes, les égoistes, les accapareurs, les agioteurs, les intrigans, êtres plus viles, plus barbares, plus impudens et plus orgueilleux que les ci-devant nobles et les mauvais prêtres ; il nous tarde de vous voir dans nos contrées, pour vous donner des témoignages de notre estime et de notre reconnoissance.

Vous trouverez ci-joint deux exemplaires de l'adresse que nous avons faite pour dessiller les yeux de nos concitoyens du Gard.

Salut, fraternité. La société populaire de Calvisson ; Chauvarz, président ; Deimon, commissaire ; F. Janneton, secrétaire.

Extrait de la lettre de la Société populaire de Lambesc, écrite à la Convention nationale le 24 Nivose.

Lambesc, le 24 Nivose, l'an 2 de la République Française.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Au moment que nous étions à célébrer avec joie la fête pour la reddition de l'infâme Toulon à la République, un deuil lugubre a consterné les patriotes du midi; oui, citoyens, nous venons d'apprendre par le courrier journaliste de Marseilles, que le général Carteaux est mis en état d'arrestation. Pourquoi cela? Seroit-il encore une nouvelle trame aristocratique, qui voudroit flétrir la liberté, en arrachant notre père d'entre nos bras? Si le brave Dugommier a sauvé la République, Carteaux ne lui a pas moins été utile; c'est lui qui a ouvert le chemin à son victorieux successeur, en délivrant les patriotes des fers et du fond des prisons; oui, citoyens, si nous avons la vie, nous la tenons de la bravoure et le patriotisme de Carteaux; nous ne pouvons vous donner de belles phrases ni de beaux mots, mais nous pouvons dire, avec cette franchise qui caractérise des campagnards, avec cette bonté de cœur naturelle à l'homme libre, que sans Carteaux nous étions tous sacrifiés par les contre-révolutionnaires qui envahissoient nos contrées.

Ce sont les enfans de la patrie qui réclament auprès de vous de vouloir bien délivrer leur père, et de faire toutes les attentions possibles au brave Carteaux, de crainte que les ennemis du bien public ne cherchent à vouloir nuire à ce général pour consterner les amis de la République.

Carteaux, avec deux cents hommes qu'il avoit placé au haut de la montagne, dite bois de Taillade, repoussa trois mille rebelles qui étoient dans notre petite ville; à Salon il repoussa quatre mille autres rebelles; enfin, Carteaux, avec trois mille hommes tout au plus, tenoit depuis Arles jusqu'à la petite ville de Sisteron, formant un espace au moins de vingt lieues. Voilà cependant la conduite de ce général qu'on veut incriminer.

Sainte montagne ! vous à qui nous devons le salut de la République par une sage vigilance, nous espérons que la prière de vos frères montagnards ne sera point infructueuse auprès de vous.

Suivent les signatures, &c.

Les Citoyens de la Société Populaire et Montagnarde de la Commune de Lambesc, au Citoyen Carteaux.

Lambesc, le 25 pluviose, de l'an 2 de la République française, une et indivisible.

RÉPUBLICAIN,

Nous venons de recevoir ta lettre en date du seize du courant avec ton mémoire justificatif ; nous étions persuadés d'avance de ton patriotisme et de ton républicanisme ; mais ton mémoire justificatif nous prouve combien tu es digne de l'amitié des vrais amis de la liberté et de l'égalité, et bientôt tes ennemis, qui sont les nôtres, seront au clair jour et anéantis.

Comptes sur notre amitié, et les services que tu as rendu à la république, comme à tous les patriotes du midi, seront éternellement gravés dans nos cœurs ; la société, dans sa séance d'hier, a fait lecture de ta lettre et de ton mémoire, et elle en a arrêté mention honorable dans son procès-verbal, au milieu des applaudissemens.

Nous n'avons fait que notre devoir de s'intéresser pour toi auprès de la Convention nationale et auprès de nos frères les Jacobins à Paris, en attestant la vérité à ton égard. Si les faits que nous avons avancé à la Convention ne suffisent pas de l'avoir signé de nos mains, nous le signeront de notre sang, et même en personne à Paris, s'il t'est nécessaire ; donne-nous de tes nouvelles, ne nous oublie pas, tu es notre père, et nous sommes tes enfans.

Salut et fraternité.

Nous sommes les membres composant le comité de correspondance de la société populaire et montagnarde de la commune de Lambesc.

A l'original, signé Viton, président, Pruchement, secrétaire.

fC